



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 9 AVRIL 2024

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 53

Présents : 37

Votants : 48

N° CC2024-03-14

**OBJET :**  
**CREATION D'EMPLOIS**  
**NON PERMANENTS**

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 avril à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 4 avril 2024 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

**Présents :** Jean-Yves ARNAUD ; Denis ASTRUC ; Michel BANCAREL ; Cédric BOILOT ; Didier BOURNAT ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jean-Claude CAZEAU ; Guy CHARTOIRE ; Daniel CLUZEL ; Serge COMPTE ; Aurélie DEFRETIERE ; Jacqueline DUBOISSET ; Robert DUBUIS ; Laurent DUMAS ; Sylvain DURIN ; Annelise DURON ; Bernard DUVERGER ; Bernard FAVIER ; Jean-Claude GAILLARD ; Marc GIDEL ; Bernadette GOURSON ; Gilles GOUYON ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JEROME ; Michèle MEUNIER ; Sabine MICHEL ; Christiane MOUGEL ; Roger OLLIER ; Laurence ORIOL ; Bernard PENY ; René POUILLE ; Jean-Marc SAUTERAU ; Odile SOULIER ; Marie TARDIVAT ; Jacques THOMAS  
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents ayant donné procuration :** Marc BEAUMONT ayant donné procuration à Michèle MEUNIER ; François BRUNET ayant donné procuration à Bernard FAVIER ; Pierrette DAFFIX-RAY ayant donné procuration à Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Jérôme GAUMET ayant donné procuration à Bernard PENY ; Patrick GIDEL ayant donné procuration à Laurence ORIOL ; Bernard GRAND ayant donné procuration à Christian JEROME ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ayant donné procuration à Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Anthony PALERMO ayant donné procuration Jean-Marc SAUTERAU ; Margaux PIQUELLE ayant donné procuration à René POUILLE ; Christophe SARRE ayant donné procuration à Laurent DUMAS ; Catherine SIMONET ayant donné procuration à Jacqueline DUBOISSET ;

**Excusés remplacés par le suppléant :** Jean-Claude BELLARD remplacé par Gilles NAVARRO ; David SABY remplacé par Claude CHAMBON ;

**Excusés :** Claude DUBOSCLARD ; Pascale JEAN ; Christian JOUHET ; Marie-Christine LOURDIN ; Valérie ROCHE ;

**Secrétaire :** Karine BOURNAT-GONZALEZ ;

**AR Prefecture**063-200072080-20240415-CC20240314-DE  
Reçu le 15/04/2024

Le Président,

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales,**Vu** le Code général de la Fonction publique, et notamment son article L332-23 autorisant les collectivités territoriales à recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à :

1° : un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, pouvant être renouvelé dans la limite de cette durée maximale au cours d'une période de 18 mois consécutifs ;

2° : un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois, pouvant être renouvelé dans la limite de cette durée maximale au cours d'une période de douze mois consécutifs.

**Vu** le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,**Vu** la délibération n°CC2023-08-10 du 31 octobre 2023 prévoyant le recrutement temporaire d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour la Communauté de communes,**Propose** à l'assemblée délibérante de confirmer la création des emplois non permanents suivants pour la Communauté de communes du Pays de Saint Eloy à compter du 10 avril 2024 :

Cat.	Grade	Emploi	Motif	Temps de travail
<b>Filière administrative</b>				
C	Cadre d'emploi (CE) adjoint administratif	Assistant ressources humaines	Accroissement temporaire	35/35 <sup>e</sup> (à pourvoir)
C	CE adjoint administratif	Agent administratif et d'accueil	Accroissement temporaire	35/35 <sup>e</sup>
C	CE adjoint administratif	Agent administratif et d'accueil	Accroissement saisonnier	35/35 <sup>e</sup>
C	CE adjoint technique	Agent technique polyvalent	Accroissement temporaire	8,5/35 <sup>e</sup>
<b>Filière animation</b>				
C	CE adjoint d'animation	Animateur en ALSH	Accroissement temporaire	8/35 <sup>e</sup>
<b>Filière sanitaire et sociale</b>				
B		Auxiliaire de puériculture	Accroissement temporaire	35/35 <sup>e</sup>

**AR Prefecture**

063-200072080-20240415-CC20240314-DE  
Reçu le 15/04/2024

Cat.	Grade	Emploi	Motif	Temps de travail
<b>Filière administrative</b>				
	Auxiliaire de puériculture de classe normale		Accroissement temporaire	30/35 <sup>e</sup>
			Accroissement temporaire	17,5/35 <sup>e</sup>
			Accroissement temporaire	17,5/35 <sup>e</sup>
			Accroissement saisonnier	17,5/35 <sup>e</sup>

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement susmentionné, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

- adopte ces propositions ;
- décide de prévoir les crédits correspondants au budget ;
- charge M. le Président de la publication et de l'exécution de ces décisions.

.....

Fait et délibéré à l'unanimité à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy les Mines, le 9 avril 2024.

Le Président,

  
Laurent DUMAS

**Pays**  
de  
**Saint-Eloy**  
communauté de communes